



**SELARL AHRES**

**Commissaires de Justice Associés**

16, rue de la Grenouillère - 01000 BOURG EN BRESSE

Tel : 04.74.21.00.95 - Fax : 04.74.21.43.26

E-mail : huissiers-bourg@ahres.fr

## **VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

### **CATALOGUE**

**Vente du lundi 20 novembre 2023 à 15:15**

**Lieu : 294 route de Thoisse y 01290 LAIZ**

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

<b>N° Lot</b>	<b>J</b>	<b>Description</b>
1		● Tréteaux de maçon Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
2		● Échafaudage d'intérieur COMABI Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
3		● Goulottes à gravats de chantier Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
4		● Balayeuse manuelle Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
5		● Perfo BOSCH GBH 2.28 DFV Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
6		● Groupe électrogène FRANCEPOWER Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
7		● Nettoyeur haute pression Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
8		● Perfo MAKITA HM0870c Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
9		● Visseuse BERNER - Disqueuse BERNER 230 - Scie circulaire DEWALT - Scie sauteuse SKIL - Emplacement : -
10		● Extracteur de poussière SOVELOR avec tuyau Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
11		● Dérouleur à papier préencollé SYSTEMEC Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
12		● SPIT Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
13		● Perfo HILTI TE 40 AVR Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -

N° Lot	J	Description
14		● Perfo MAKITA Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
15		● Carrelette, coupeuse à parquet, scie à onglet ... Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
16		● Compresseur Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
17		● Chauffage d'appoint fuel SOVELOR Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
18		● Gerbeur manuel 6141F Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
19		● Lève plaques Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
20		● Éclairage plafonds Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
21		● Pistolet à peinture AIRLESS Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
22		● Compresseur Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
23		● Girafe FESTOOL avec aspirateur Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
24		● Encolleuse à bandes Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
25		● Petit outillage Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
26		● Escabeaux Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
27		● Station de lavage RC14 XL V (Machine à laver les rouleaux et pinceaux) An 2017 Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
28		● Monte matériaux MAWIAL Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
29		● Bac à gâcher Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
30		● Volacs MACC Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
31		● Girafe FESTOOL avec aspirateur Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
32		● Transpalette LIFTER 2200 kgs Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
33		● Chariot MACC Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
34		● Malaxeur - Enrouleurs et radio MAKITA - Emplacement : -
35		● Meuleuse MAKITA avec chargeur - Visseuses MAKITA - Emplacement : -

N° Lot	J	Description
36		● Multitool FEIN - Perfo visseuse MAKITA - Visseuse - Emplacement : -
37		● Malette FESTOOL avec scie sauteuse et scie circulaire Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
38		● Laser 3 dimensions Bosch - Laser 3 dimensions FENNEL - Emplacement : -
39		● Scie FESTOOL Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
40		● Petit échafaudage Macc, échelle escalier MACC Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
41		● Barrières de chantier HERAS Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
42		● 2 tours d échafaudage Emplacement : 2- MATERIEL D'EXPLOITATION -
43		● Plaques ARCLYN Emplacement : 1- STOCK -
44		● Quincaillerie plâtrerie Emplacement : 1- STOCK -
45		● Papier préencollé Emplacement : 1- STOCK -
46		● Stock ossatures plafond blanc et noir Emplacement : 1- STOCK -
47		● Montants et rails placo Emplacement : 1- STOCK -
48		● Isolants, enduit, peinture, Emplacement : 1- STOCK -
49		● Résine Emplacement : 1- STOCK -
50		● Porte de garage motorisée Emplacement : 1- STOCK -
51		● 2 portes ROSIERES Emplacement : 1- STOCK -
52		● Ordinateur HP Emplacement : 4- INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE -

N° Lot	J	Description
--------	---	-------------

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les objets de quelque nature qu'ils soient sont vendus sans aucune garantie autre que celle de la remise après adjudication. En conséquence, les adjudicataires n'auront aucune action soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le vendeur pour raison, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés, à moins que l'éviction ne provienne d'un fait à lui personnel, ou qu'il ne soit prouvé qu'il connaissait les vices cachés.

Les objets sont vendus sans garantie notamment d'état, de désignation, de dénomination, pour défaut d'ancienneté, d'authenticité et sans aucun recours possible contre qui que ce soit et pour quelque cause que ce soit, et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition publique préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets mis en vente.

Ils sont à prendre dans l'état où ils se trouvent et tels qu'ils se poursuivent et comportent aux frais et risques des acquéreurs.

L'officier ministériel en charge de la vente, au nom du vendeur, établit les lots, les réunit, les divise de la manière qu'il juge convenable dans l'intérêt de la vente.

Dans le cadre de ventes volontaires, il se réserve au nom du vendeur la faculté de retirer de la vente les objets meubles et tous biens présentés en vente, qui n'atteindraient pas un prix à sa convenance, et ce même après le commencement des enchères.

Pour les petits lots ou articles les tranches de prix d'enchères seront fixées et convenues au cas par cas, selon l'annonce verbale de l'officier ministériel.

Les adjudicataires sont tenus de déclarer leur identité complète justifiée par la production d'une pièce d'identité, dès l'adjudication prononcée.

En sus du montant de l'adjudication, ils paieront les impôts émoluments et droits au montant de 14,28% TTC.

Les objets sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires dès l'adjudication prononcée. Ils doivent en effectuer l'enlèvement immédiatement à leurs frais risques et périls et sous leur entière responsabilité, l'officier vendeur et les requérants ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être rendus responsables des dégâts et dommages de quelque nature qu'ils soient causés aux objets vendus, à l'occasion de l'enlèvement.

Dans le cas où un délai ou sursis à enlèvement serait accordé, cette stipulation n'étant qu'une faculté accordée aux acquéreurs, ne peut faire échec à l'application du présent article.

Pour la vente spécifiquement de véhicules, la remise de ceux-ci ne peut avoir lieu, qu'après paiement effectif par débit du chèque en cas de règlement sous cette forme. Le paiement en espèces est limité au montant de MILLE EUROS (article 1649 quater B du Code Général des Impôts) par article. Pour des raisons d'organisation matérielle l'enlèvement des véhicules ne pourra avoir lieu qu'à compter du mardi suivant la vente, sans frais supplémentaire de gardiennage.